



Date d'affichage : du 29 août au 13 septembre 2019, 12h

## INFIRMIER AUXILIAIRE - RMS (Liste de remplacement)

**\*Veuillez prendre note que vous devez présenter votre CV à chacun des concours dont vous rencontrez les exigences.**

<b>Secteur :</b>	Santé et Mieux-être
<b>Supérieur :</b>	Directrice adjointe à l'hébergement
<b>Lieu de travail :</b>	<b>Résidence Marcel Sioui</b> 70 rue de l'Ours, Wendake (Québec) G0A 4V0

<b>Statut :</b>	Temporaire, syndiqué
<b>Horaire :</b>	<b>Sur appel :</b> Soir, nuit, fin de semaine
<b>Début :</b>	Dès que possible
<b>Salaire :</b>	Entre 20.08 \$ et 28.06 \$ de l'heure

**Accessibilité :**

- 1- Aux employés réguliers du CNHW syndiqués SECNHW;**
- 2- Aux membres de la Nation huronne-wendat;**

*\* SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier*

- 3- Aux employés temporaires du CNHW;**
- 4- À la population.**

### Sommaire :

Le titulaire du poste prodigue des soins et des traitements infirmiers et médicaux auprès de la clientèle en soins à domicile ou des résidents en hébergement (RMS). Il contribue à l'évaluation de l'état de santé du client ou du résident et à la réalisation du plan de soins dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie. Il assure la réalisation des soins à domicile ou des soins en hébergement (RMS), l'enseignement à la clientèle ainsi que l'amélioration continue de la qualité. Il participe à la réalisation et au contrôle des processus et des suivis d'indicateur de qualité en regard des soins offerts à la clientèle.

*\* Ce poste répond aux exigences d'Agrément Canada en matière d'amélioration continue de la qualité des services.*

### Fonctions principales :

- Dispenser des soins infirmiers aux résidents selon le plan de soins et le plan thérapeutique infirmier;
- Participer à la vie quotidienne de la RMS afin de favoriser le bien-être du résident;
- Assumer des tâches particulières dans le cadre d'une approche milieu de vie;
- Collaborer à l'amélioration continue de la qualité/sécurité - démarche d'agrément;
- Participer et contribuer aux réunions d'équipe de son secteur et d'équipe interdisciplinaire;
- Déclarer tout incident ou accident survenu à un résident de la RMS, et ce conformément à la politique Santé P-002;
- Exécuter d'autres tâches spécifiques à son poste.



Date d'affichage : du 29 août au 13 septembre 2019, 12h

## Exigences :

- Membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (une preuve doit être fournie annuellement à la direction);
- 2 années d'expérience dans le domaine (atout);
- Maîtrise du français à l'écrit et à l'oral;
- Connaissance de la suite Microsoft Office;
- Connaissance de la culture huronne-wendat (atout).

## Qualifications à acquérir en cours d'emploi :

- RCR
- PDSB

## Qualités requises :

Autonomie, travail d'équipe, initiative, écoute et empathie, jugement, dynamique, communication et relations interpersonnelles, prise de décision, discrétion et respect de la confidentialité, sens des responsabilités.

*La description de tâches détaillée est disponible en communiquant avec la Direction des ressources humaines aux coordonnées ci-dessous.*

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae, une lettre de présentation portant le numéro du concours et leur numéro de bande, leur diplôme et leur relevé de notes sous pli confidentiel à la Direction des ressources humaines avant la fin de l'affichage.

Conseil de la Nation huronne-wendat  
**Direction des ressources humaines**  
255, Place Chef Michel Laveau  
Wendake (Québec) G0A 4V0  
Ou par courriel à : [rh@cnhw.qc.ca](mailto:rh@cnhw.qc.ca)

## **SEULS LES CANDIDATS AYANT ÉTÉ RETENUS LORS DE LA PRÉ-SÉLECTION SERONT JOINTS POUR LES ENTREVUES**

Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences du poste seront retenues après évaluation. Aucune demande d'emploi reçue après la date et heure de la fin de l'affichage ne sera considérée.

Le candidat sélectionné devra se soumettre à une enquête d'antécédents judiciaires avant d'obtenir le poste. En déposant sa candidature pour un concours, le candidat accepte que son nom soit diffusé publiquement au moment de son embauche.

Le Conseil de la Nation huronne-wendat se réserve le droit de rejeter toutes les candidatures reçues et de n'embaucher aucun candidat, même celui ayant obtenu le meilleur résultat lors de l'entrevue pour le concours.